

CLE du SAGE Vilaine

Compte-rendu de la séance du 11 février 2020

Structure	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux</i>				
Conseil Régional de Bretagne	M. Thierry BURLOT			X
	M. André CROCQ			X
Conseil Régional des Pays de la Loire	M. Jean-Michel BUF			X
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	Mme Michèle MOTEL (Guichen)			X
	Mme Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE (Combourg)			X
	M. Thierry TRAVERS (Vitré)			X
Conseil Départemental du Morbihan	M. Gérard GICQUEL (Questembert)			X
	M. Yannick CHESNAIS (Guer)			X
	M. Alain GUIHARD (Muzillac)			X
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	M. Bernard LEBEAU (Pontchâteau)			X
	Mme Anne-Sophie DOUET (Guéméné Penfao)			X
Conseil Départemental des Côtes d'Armor	Mme Véronique MÉHEUST (Lanvallay)			X
	M. Michel DAUGAN (Lanvallay)			X
Conseil Départemental du Maine-et-Loire	Mme Marie-Jo HAMARD (Pouancé)			X
Conseil Départemental de la Mayenne	M. Louis MICHEL (Loiron)			X
Représentants des Maires du Morbihan	Monsieur André PIQUET (Maire de Bohal et président du SMGBO)			X
	M. Bernard AUDRAN (Maire d'Ambon et Vice-président d'Arc Sud Bretagne)	Pouvoir à M. RIVAL		
	M. Fabrice CARO (Adj. maire de Cruguel)			X
	Mme Marie-Odile COLINEAUX (Maire de St Gravé)			X
	Mme Marie-Odile JARLIGANT (Maire d'Arzal)			X

Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	M. Dominique THIRION (Adj. Maire de Montfort sur Meu)			X
	M.			X
	Monsieur Michel DEMOLDER (Adj. Maire de Pont-Péan et Président SMBV Seiche)	X		
	M.			X
	M. Yannick NADESAN (Adj. Maire de Rennes)		X	
	M. Philippe LETOURNEL (Cons. municipal de Val d'Anast et Vice-président du SMGBO)		X	
	M. Jean-Marc CARREAU (Adj. Maire de Bains sur Oust, Président du COPIL Natura 2000 marais de Redon)			X
	M. Claude JAOUEN (Maire de Mélesse et président du SMBV de l'Ille et Illet)			X
Représentants des Maires des Côtes d'Armor	Monsieur Jean-Noël LAGUEUX (Maire de Le Cambout)			X
	M. Guy LE HELLOCO (Maire de Gausson)			X
	M.			X
Représentants des Maires de Loire-Atlantique	M. Didier PECOT (Maire de Sévécac et Président du Syndicat Chère-Don-Isac)	X		
	Monsieur René BOURRIGAUD (Maire de Treffieux)	X		
	M. Dominique CHAUVIERE (Maire de St Nicolas de Redon)			X
Représentants des établissements publics locaux	M. Jean-François MARY (Maire d'Allaire, Président de Redon agglomération et Président de l'EPTB Vilaine)		X	
	M. Guy RIVAL (Syndicat de l'Eau du Morbihan)	X		
	M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau)			X
	M. Auguste FAUVEL (Syndicat pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille et Vilaine)			X
	Mme Véronique KEDZIERSKI (représentant le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan)		X	
<i>Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées</i>				
Chambres d'Agriculture et Syndicalisme agricole	M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine)			X
	Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique)	X		
	M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan)	Pouvoir à Mme HAMON		

	Mme Elisabeth HAMON (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor)	X		
Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne	M. Michel ARA (CCI de Bretagne)			X
	Mme Emmanuelle BROCCHI (Union des Entreprises MEDEF Bretagne)		X	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire	M. Olivier BOUCHAUD (CCI Nantes/St Nazaire - Broyages plastiques de l'ouest)			X
Représentant des propriétaires riverains	M. Philippe DE PLUVIÉ (Président du Syndicat de la Propriété rurale d'Ille et Vilaine)			X
Représentants des Conchyliculteurs ou pêcheurs professionnels	M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud)			X
Représentants des Propriétaires de Moulins	M. Henri GUILBAUD (Association « Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan »)			X
Représentants des associations de protection de la nature	M. Etienne DERVIEUX (Association Eaux et Rivières de Bretagne)		X	
	Mme Françoise LACHERON (Association Bretagne Vivante)		X	
Représentants des associations de pêche et de protection du milieu aquatique	M. Jérémy GRANDIERE (Président de la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine)			X
	M. Roland BENOIT (Président de la Fédération de Pêche de Loire-Atlantique)		X	
	M. Claude SOULAS (Administrateur de la Fédération de Pêche du Morbihan)			X
Représentants des sports et loisirs nautiques	M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne)			X
	M. Charly BAYOU (Comité des canaux bretons)			X
Représentant des Associations de Consommateurs d'Ille-et-Vilaine	M. (Association UFC Que Choisir)			X
Représentant des Associations de Sinistrés	M. Yves ACHARD (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine)	X		
<i>Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics</i>				
Le Préfet Coordonnateur de Bassin - DREAL Centre				X
La Préfète de la Région Bretagne - DREAL Bretagne				X
Préfet de la Région Pays de la Loire - DREAL Pays de la Loire				X
Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant, Jacques RANCHERE, Sous-préfet de Redon				X
Responsable de la MISE d'Ille-et-Vilaine	Mme Martine PINARD	X		
Préfet du Morbihan - DDTM 56				X
Responsable de la MISE du Morbihan	Mme Frédérique ROGER-BUYS			X

Préfet des Côtes d'Armor - DDTM 22				X
Responsable de la MISE des Côtes d'Armor	M. Bruno LEBRETON			X
Préfet de la Loire-Atlantique - DDTM 44				X
Responsable de la MISE de Loire-Atlantique	Mme Pauline SAINTE			X
Préfète de la Mayenne ou son représentant, Anne KIENZLER, MISE 53				X
Préfet du Maine et Loire ou son représentant, Marc ANDRÉ, DDT 49				X
Agence Régionale de la Santé	M. le Directeur			X
Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. Hubert CATROUX	X		
Office Français de la Biodiversité	Mme Marie-Andrée ARAGO			X
Représentants des organismes scientifiques	Mme Nadia DUPONT, Maître de conférences à l'Université de Rennes 2			X
	M. Christophe PISCART, Chargé de recherche au CNRS	X		

Membres en exercice = 76	Présents = 10	Pouvoirs = 2	Votants = 12
Collège des élus - Membres en exercice = 39	Présents = 4	Pouvoirs = 1	Votants = 5
Collège des usagers - Membres en exercice = 19	Présents = 3	Pouvoirs = 1	Votants = 4
Collège de l'Etat - Membres en exercice = 18	Présents = 3	Pouvoirs = 0	Votants = 3

Assistaient également à la séance : M. MUGNIERY Didier (Tous au sec), M. BEDUNEAU Gabriel (EPTB Vilaine), M. DANQUERQUE Christophe (EPTB Vilaine), M. ARRONDEAU Jean-Pierre (EPTB Vilaine), M. JEGOU Jean-Luc (EPTB Vilaine), Mme GASTON Mathilde (EPTB Vilaine), Mme CORNET Caroline (Chambre d'agriculture du Morbihan), Mme PAJOT Delphine (Conseil Régional de Bretagne), M. MOUREN Vincent (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique)

M. DEMOLDER remercie les membres présents et excuse la maire déléguée de Chateaubourg. Il ajoute qu'il s'agit de la dernière CLE du mandat et que la nouvelle gouvernance verra venir des élus des EPCI en son sein. La nouvelle CLE ne pourra se réunir qu'une fois que toutes les collectivités et représentants des usagers auront désigné leurs représentants. En effet, M. DEMOLDER explique avoir rencontré Mme la Préfète quant à la composition de la CLE pour exprimer le souhait que les EPCI soient mieux représentés au sein des CLE à la suite de la prise de compétence GEMAPI. Un accord semble également se dessiner pour avoir une désignation directement par les instances délibératives représentées au sein de la CLE, réduire le nombre de représentants des Départements et Région pour n'avoir qu'une personne par instance, et enfin diminuer le nombre de représentants dans le collège des services de l'Etat au profit d'une augmentation du nombre de sièges pour le collège des usagers.

- Gouvernance de la CLE (travail de S. ALLAIN) et principales modifications à apporter aux règles de fonctionnement de la CLE

M. DEMOLDER indique que les travaux de Sophie ALLAIN ont permis de mettre en évidence les principaux dysfonctionnements de la CLE, comme son fort taux d'absentéisme auquel n'échappe pas cette réunion. La nouvelle CLE sera un parlement de l'eau avec des élus qui devraient être différents de ceux de l'EPTB, qui a des missions de support de la CLE et des missions élargies avec la GEMAPI notamment.

M. DEMOLDER note que, dans les conclusions de l'étude de Sophie ALLAIN, il est proposé une rédaction systématique de comptes-rendus, leur absence actuelle étant pointée et rendant difficile la visibilité des décisions prises par la CLE. De même, une meilleure communication avec les médias sera nécessaire sur un si grand territoire.

M. DEMOLDER présente les modifications qui pourront être apportées aux règles de fonctionnement qui seront proposées à la future CLE, le quorum des 2/3 étant nécessaire pour les voter.

Concernant la Commission Permanente, M. ACHARD demande quelles sont les conditions actuelles de désignation au sein de cette commission. M. DEMOLDER explique que chaque collègue désigne ses représentants. M. ACHARD s'interroge sur la représentativité des usagers au sein de cette CP. M. DEMOLDER explique que la CP ne prend aucune décision concernant le document du SAGE. Elle va ainsi plutôt s'attacher à donner des avis de la CLE de compatibilité ou non au SAGE. Elle étudie également les contrats territoriaux des opérateurs de bassin. Si la CP ne faisait pas ce travail, la CLE serait tenue de se réunir tous les mois pour assurer ces missions.

M. ACHARD note que chaque représentant des usagers pourrait saisir les membres de son collège pour réunir l'avis de tous. M. DEMOLDER indique que, en termes de communication, il y avait eu des commissions géographiques créées lors de la révision du SAGE. Actuellement, seul le comité d'estuaire perdure avec un bon fonctionnement. Le rapport de Sophie ALLAIN précise qu'il serait intéressant de se repositionner de façon locale. M. PECOT explique que, la difficulté de faire perdurer les commissions géographiques, c'est que l'on se retrouve dans des dimensions similaires aux structures des opérateurs de bassin versant. M. ARRONDEAU explique que, dans le premier SAGE, il était demandé que les structures opérationnelles se dotent de commissions consultatives qui devaient associer les usagers. M. ARRONDEAU constate que ces commissions n'ont pas été mises en place et qu'il y avait des confusions sur les rôles de celles-ci et des comités syndicaux. Il n'y a que sur le comité d'estuaire où ça a fonctionné, mais sans structure opérationnelle à côté. Il note que la difficulté est d'établir la bonne échelle de dialogue.

M. MUGNIERY indique que si l'on ressent le besoin de faire une modification des règles, c'est qu'il y avait un dysfonctionnement et alors la modification est censée résoudre ce problème. Il se demande quel était le problème avec 16 membres au sein de la CP et si passer à 12 membres le résoudra. M. DEMOLDER indique qu'il y a un fort taux d'absentéisme alors que des décisions sont prises, sans nécessité de quorum et on a donc des réunions avec 3 ou 4 personnes présentes. Avec une réduction du nombre de membres et l'institution d'un quorum, aucune décision ne sera prise s'il n'y a pas 7 personnes présentes. M. BOURRIGAUD préfère une réduction à 12 membres avec un quorum. Il pense qu'il faut des membres motivés pour venir tous les mois et il est indispensable que les frais de déplacement soient remboursés. M. DEMOLDER indique que la question des remboursements de frais pour les CP se pose car il s'agit de fonctions gratuites et qu'il peut sembler logique que les frais engagés soient remboursés.

Par ailleurs, M. BOURRIGAUD indique qu'il est également nécessaire d'améliorer l'instance de désignation des membres de la CLE car il n'y a pas de nécessité de rendre des comptes. A contrario, au sein des EPCI, des instances de débat s'organisent. M. DEMOLDER indique que, au niveau réglementaire, jusqu'à présent, c'était à l'association des maires de désigner les représentants. Sa rencontre avec Mme la Préfète a donné une issue favorable à une désignation plus directe par des EPCI. Il indique qu'il faudra veiller à une représentativité territoriale au sein de la CLE.

M. MOUREN indique qu'il n'est pas certain que ce soit une bonne idée de réduire le nombre de membres. Une des difficultés c'est qu'avec moins de membres, il est plus compliqué d'avoir une concertation au regard des membres des différents collèges et cela peut limiter l'intérêt à y participer. M. DEMOLDER explique qu'à l'inverse la Préfète souhaiterait réduire le nombre de membres du collège des représentants de l'Etat car assister à toutes les réunions de toutes les CLE demande à mobiliser beaucoup d'agents. Mme PINARD rappelle qu'il est possible de réduire le nombre de représentants du collège de l'Etat au profit de celui des usagers.

M. RIVAL se demande ce qui se passe s'il y a désaccord entre les services de l'Etat et la CLE, étant donné qu'il s'agit d'arrêtés préfectoraux, c'est le Préfet qui gagne dans tous les cas. M. ARRONDEAU explique que c'est le cas sur le document du SAGE mais pas sur les avis de la CLE, qui sont des avis simples.

M. MUGNIERY demande, sur la proposition de retirer le ciblage géographique de l'article 7, ce qui manquait dans le règlement, d'autant que le terme de « notamment » n'est pas exclusif. M. ARRONDEAU explique que, si on les met en parallèle des secteurs où on fait de la gestion territoriale, et sans que ce soit la même chose qu'un comité syndical, ça veut dire qu'en 2020, il se dessine une grande unité de gestion sur la partie ligérienne « Chère – Don – Isac », une unité dite « branche Oust », deux unités sur la Vilaine amont « rive gauche et « rive droite » et enfin une unité Vilaine aval. Cela fait donc 5 unités de travail et la question peut se poser de créer des commissions de déconcentration de la CLE à ces échelles-là. M. ARRONDEAU ajoute que la CLE peut s'interroger sur la création de commissions fixes ou plutôt spécifiques selon les problématiques qui se posent. Ce sera à la CLE de se positionner, mais le rapport de Sophie ALLAIN pointait ce besoin d'ancrage local.

Concernant la création d'une commission communication, M. DEMOLDER note que le site internet de l'EPTB mériterait de donner une meilleure visibilité à la CLE ou qu'il serait nécessaire de réfléchir aux moyens de diffusion de la CLE. Il note que celle-ci travaille sur beaucoup de sujets mais qu'il y a peu de retours vers la population.

M. DEMOLDER explique que les travaux sur la formation des élus sont en cours d'élaboration par l'EPTB pour permettre de former les élus et usagers de la future CLE. M. BOURRIGAUD note qu'il y a eu une écoute constructive sur les échanges qui ont eu lieu. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'envoi des propositions de modifications des règles de fonctionnement en amont de la CLE pour que ce soit travaillé en amont. M. DEMOLDER est d'accord avec ça et propose que tous les documents liés à une séance soient envoyés 5 jours avant la réunion.

M. MUGNIERY indique que la note finale de Mme ALLAIN l'a interpellé sur la clarification des rôles entre l'EPTB et la CLE. Il est d'accord qu'il y avait un consensus sur la nécessité de cette clarification mais qu'il ne sait pas où celle-ci se situe. M. DEMOLDER indique qu'il s'agit par exemple d'avoir des élus différents entre les deux structures pour éviter une confusion des genres. Les membres de la CLE élaborent un outil de planification alors que l'EPTB va porter la mise en œuvre du SAGE en plus de ses autres missions (prévention des inondations, alimentation en eau potable, gestion des milieux aquatiques). M. DEMOLDER explique que les agents de l'EPTB sont là pour donner des éléments techniques à la CLE qui se positionne ensuite.

- Etude Hydrologique

M. DEMOLDER explique que l'étude hydrologique ou HMUC (Hydrologie / Milieux / Usages / Climat) que l'EPTB va lancer a vocation à s'intéresser aux problématiques d'étiages en lien avec le dérèglement climatique. Il présente le contexte de l'étude, ainsi que les objectifs et la méthodologie.

M. MUGNIERY demande s'il n'y a pas une réglementation sur la température d'un rejet par rapport au milieu extérieur. Mme PINARD indique que la température est l'une des causes d'arrêt momentané des centrales nucléaires. M. MUGNIERY note que ce n'est pas un problème de réglementation mais de respect de celle-ci au regard des enjeux économiques. M. DEMOLDER donne également le cas de rejets de stations qui constituent la majorité du débit d'étiage des petits cours d'eau.

M. MUGNIERY demande s'il est prévu d'intégrer des représentants des industriels. M. DEMOLDER indique que ce sera étudié, d'autant qu'il souhaiterait les intégrer à la CLE, par la présence d'un représentant des industries agroalimentaires, comme Coop de France par exemple.

M. DEMOLDER note que cette étude est importante en vue de la future révision du SAGE, d'autant que des problèmes de tensions sur l'aspect quantitatif commencent à poindre.

- Synthèse de l'avancement du SAGE

Mme GASTON explique que, sur la présentation des cartes de l'état des lieux 2013 et 2017, il faut bien noter que ces deux cartes ne sont pas comparables. Ainsi :

- Il y avait 2 années d'évaluation en 2010 contre 3 en 2017, sachant qu'un seul paramètre déclassant peut amener à déclasser la masse d'eau.
- L'évolution des connaissances, avec beaucoup plus de mesures en 2017, a permis d'avoir l'état réel et non simulé de beaucoup de masses d'eau.
- L'hydrobiologie, via les indicateurs biologiques, est au cœur de l'évaluation alors que les conditions climatiques ont été différentes : étages plus sévères et chaleur plus tôt dans la saison sur le dernier exercice.
- Un changement de règles a été appliqué :
 - o Au niveau de l'indicateur sur les invertébrés, transformation de l'IBG (Indice Biologique Global), presque jamais déclassant en Bretagne par l'I2M2, qui impacte beaucoup les déclassements de moyen vers du médiocre à mauvais par exemple.
 - o 8 nouveaux polluants spécifiques ont été intégrés (7 pesticides et un solvant).

Mme GASTON précise qu'il sera donc important de regarder masse d'eau par masse d'eau les conditions d'évolution du classement. M. ACHARD demande quand sera la prochaine étude. Mme GASTON explique que c'est ce qui est fait dans le cadre du SDAGE en cours de révision et que la CLE pourra également aller plus loin dans le cadre de la révision du SAGE.

M. MUGNIERY comprend qu'on prenne en compte des indicateurs plus pertinent mais il faudrait regarder à paramètres égaux pour avoir l'idée de l'évolution. M. PISCART explique que l'ancien indicateur peut encore être calculé pour donner l'information de l'évolution de l'état des masses d'eau à paramètres constants.

M. DEMOLDER indique que, pour le volet des peuplements piscicoles, il a fait part à Mme la Préfète de la possibilité de faire siéger au COGEPOMI un président de CLE pour faire remonter les attentes des SAGE. Actuellement, ce sont les élus des départements qui siègent mais qui viennent peu. Cette demande a été accueillie favorablement par Mme la Préfète.

M. MUGNIERY indique que, pour les nitrates, il est très compliqué de savoir si une évolution est liée à une diminution de l'utilisation d'azote minéral ou à des périodes de faibles ou fortes pluviométries. Les résultats de l'IFREMER, à la suite des pluies importantes de cet hiver, seront intéressants pour voir si la diminution est réelle. M. ARRONDEAU indique que l'on travaille en flux annuel pondéré de l'hydraulicité et on se rend compte que ces flux ont un peu diminué mais ce sont surtout stabilisés. Le raisonnement doit ainsi plutôt porter sur les flux, comme cela a été inscrit dans le SAGE. Les données présentées concernent des flux et non des concentrations.

M. RIVAL s'interroge, depuis plusieurs années, sur la façon que l'on a de déterminer si une masse d'eau est en bonne qualité ou non. Pour déterminer cela, on regarde dans l'eau ce qui peut enfreindre la vie aquatique au lieu d'aller y chercher les espèces vivantes, qui montrerait que la rivière est propice à la vie. M. PISCART explique que la plupart des indicateurs déclassants sont des indicateurs biologiques basés sur la diversité des organismes et les indicateurs physiques ou chimiques viennent en soutien ensuite.

Sur le sujet de la gouvernance, M. DEMOLDER explique que la semaine précédente les élus de la partie amont de la Vilaine semblaient d'accord pour que la gestion des milieux aquatiques soit transférée à l'EPTB, pour les territoires du Meu, Vilaine médiane, Ille – Illet – Flume, Vilaine amont et Chevré, Semnon et Seiche. M. MUGNIERY aimerait savoir ce qu'il va rester des syndicats de bassin versant car leur ancienne double responsabilité qu'étaient la qualité de l'eau et la quantité pour la gestion des inondations s'effrite. Ainsi, la loi Notre a transféré la gestion des inondations vers les EPCI qui l'ont ensuite donné, pour grande partie à l'EPTB. Si l'aspect qualité est également transféré, que deviennent les syndicats ? M. ARRONDEAU indique que les syndicats, dans ce contexte, ne perdureraient pas et que les missions et le personnel seraient transférés à l'EPTB via des unités de gestion. M. DEMOLDER note que cela devrait permettre la mise en place de moyens plus conséquents pour la gestion des milieux aquatiques.

- Points divers

M. DEMOLDER indique que le SAGE actuel n'avait que peu pris en compte le changement climatique et qu'avec l'actualisation du SDAGE et si peu de masses d'eau en bon état, il serait opportun de lancer une révision du SAGE prochainement.

M. MUGNIERY indique qu'il faudra joindre très vite les EPCI pour leur expliquer les enjeux du SAGE et de la CLE pour ensuite former ces personnes. M. DEMOLDER explique que la majorité des EPCI siègent au sein de l'EPTB, ce qui facilitera les communications. Au sein de la CLE, ce serait 17 EPCI qui pourraient siéger et les instances seront contactées pour désigner leurs représentants.

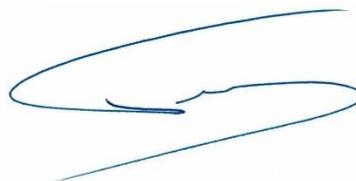
M. MUGNIERY informe qu'il y a une révision générale des PPRI sur l'ensemble du territoire avec des études hydrauliques et demande quelle est la coopération entre ces études et celles de l'EPTB. M. ARRONDEAU indique que les études de l'EPTB n'ont pas les mêmes objectifs puisqu'elles s'intéressent aux milieux, au climat et aux prélèvements. Sur la révision du PPRI il y a une association très forte avec les services.

M. MUGNIERY demande si la CLE est partie prenante dans la partie réglementaire des PPRI. M. DEMOLDER indique que c'est nécessaire. Le SAGE est un document qui s'impose aux documents d'urbanisme et aux PPRI et il faut donc être vigilant pour arrêter les constructions en zones de risque ou que les bâtiments existants soient mieux protégés. M. ARRONDEAU rappelle que les PPRI sont des documents d'application locale de documents supra (Directive Cadre sur les Inondations et Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation – SLGRI). Il précise que le SLGRI correspond au chapitre sur les inondations du SAGE Vilaine, car la CLE a largement contribué à ce document cadre qu'est le SLGRI.

M. DEMOLDER remercie les participants et rend hommage à Jean-Pierre ARRONDEAU, secrétaire de la CLE depuis 1998, pour qui il s'agit de la dernière CLE et qui a permis d'aboutir à un document de SAGE ambitieux et qui fait consensus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 16h25.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. DEMOLDER', written over a faint horizontal line.